

Nouveau système d'accès à la conduite des motocyclettes les plus puissantes : formation ou examen ?

Avec un risque de se tuer 20 fois supérieur à ce qu'il est au volant d'une voiture, la conduite d'une motocyclette – que ce soit en ville ou sur route – est une activité particulièrement dangereuse.

Lors des travaux qui ont précédé l'élaboration de la 3ème directive n° 2006/126 du 20 décembre 2006 sur le permis de conduire, les Etats membres ont unanimement décidé de renforcer davantage le principe de l'accès progressif aux catégories de véhicules à moteur à 2 roues, principe qui avait été introduit par la précédente directive sur le permis de conduire du 29 juillet 1991.

Selon les observations menées par l'ensemble des Etats membres, le système alors mis en place s'est finalement avéré peu incitatif : les candidats au permis de conduire les motocyclettes, en grande majorité des novices, attendaient d'avoir 21 ans pour accéder directement aux motos les plus puissantes, alors même que le risque encouru est maximum sur ce type de machines.

La Commission européenne est particulièrement attentive à cette question et a mis l'accent sur l'amélioration de la sécurité des usagers des véhicules à moteur à 2 roues dans le cadre de son programme sur la sécurité routière pour la période 2011 – 2020.

Deux possibilités sont offertes par la 3ème directive dans le cadre de l'introduction d'un système comprenant 3 catégories de permis de conduire les motocyclettes (A1, A2 et A) : soit la réussite d'épreuves pratiques pour chaque catégorie soit la mise en place d'une formation minimale de 7 heures dans les conditions précisées par l'annexe VI de la directive.

Il convient donc de faire un état précis de la situation actuelle au sein de l'Union européenne et de recenser les dispositions qui vont être mises en œuvre par les Etats membres à compter du 19 janvier 2013.

Dans ce cadre, il sera intéressant de tirer des enseignements sur le contenu des épreuves pratiques (seront-elles différentes ou adaptées selon les catégories) ainsi que sur le contenu de la formation de 7 heures pour les Etats ayant opté pour cette formule.

Veuillez noter que cet événement est **réservé aux membres de la CIECA**. Si vous désirez recevoir de plus amples informations, veuillez contacter info@cieca.be.

- [Projet de programme](#) (EN)
- Droits d'inscription: cet événement est gratuit.
- Lieu: Sheraton Brussels Hotel (voir [les informations pratiques](#)).
- Hôtel: Veuillez noter que les participants s'occupent eux-mêmes de la réservation de chambres. A cet effet, veuillez télécharger le [formulaire de réservation](#) de l'hôtel Thon Brussels City Centre (en [pdf](#)).
- Date limite: La date limite de réservation est fixée au **lundi 5 mars 2012**. Après cette date, il ne sera plus possible de garantir une chambre avec le tarif préférentiel CIECA !
- Langue de travail: La langue de travail est l'anglais. Des documents à titre d'information complémentaire seront mis en ligne ultérieurement.